

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 31 mars 2022

Sous la présidence de M. SCHEYDECKER Camille, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. AMBOS Danièle, MEYER Albert, BURGARD Marie-Louise, MULLER Patrick, EGGERMANN Nathalie (arrivée à 19h07 après le vote du point n°1) et MEY Dominique (arrivé à 19h09 après le vote du point n° 1), Adjoints au Maire.

Mmes et MM. KOENIG Jean-Louis, MARTIN Louis, MIESCH Liliane, BURGER Martine, STEIN Véronique, EBERLIN Lionel, BECK Hélène, RIPP Véronique, WAHL Jonathan, ESCHENLAUER Rémi, BRUCKER Stéphane, FEVER Vanessa (arrivée à 19h08 après le vote du point n° 1) et HOERTH Céline.

Membres absents excusés : Mmes et MM. WERNERT Georges (procuration à AMBOS Danièle), ERNEWEIN Arnaud (procuration à SCHEYDECKER Camille), SCHUNDER Rachel (procuration à MEYER Albert), HAAS Ludovic (procuration à MULLER Patrick), STRAUB Julie (procuration à WAHL Jonathan), HAASSER Mireille (procuration à HOERTH Céline) et MALARD Adrien (procuration à BRUCKER Stéphane).

Vu que les conditions de quorum prévues par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 sont réunies, le Conseil Municipal a qualité de pouvoir délibérer de façon valide. La séance est ouverte à 19,00 heures dans la salle des séances de la Mairie sous la présidence de M. le Maire.



Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 25 mars 2022. L'ordre du jour a été affiché ce même jour dans le couloir de la Mairie.



M. le Maire propose de désigner le secrétaire de séance : après vote à main levée unanime, Mme BURGARD Marie-Louise est désignée comme secrétaire de séance pour la réunion du 31 mars 2022.



N° 030/2022 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2022.

Après lecture donnée par le Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité absolue (19 voix pour et 5 abstentions) le compte rendu de la séance du 16 mars 2022 dans les formes et rédaction proposées, puis procède à sa signature.



N° 031/2022 ◆ Débat d'orientation budgétaire - Budgets Primitifs 2022.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

- Vu le rapport sur les orientations budgétaires transmis à chaque conseiller dans le cadre de l'invitation à la présente réunion,

- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire,

- Après discussion et délibération,

décide :

1) De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif aux Budgets Primitifs 2022 du Budget Principal de la Commune et du Budget Annexe de la Forêt,

2) De charger le Maire de transmettre le rapport sur les orientations budgétaires, d'une part au Préfet et, d'autre part à la Communauté de Communes du Pays Rhénan dont la commune est membre et de procéder à sa publication.



N° 032/2022 ◆ Demande de gel de l'indexation de la redevance annuelle du golf.

Le Conseil Municipal,

- Vu le courrier en date du 25 mai 2019 de Mme Eva-Maria LOTTER, Président Directeur Général du Golf International Soufflenheim Baden-Baden SA, par lequel elle sollicite une baisse de la redevance annuelle et le gel de l'indexation afin de maintenir le Golf de Soufflenheim à son niveau actuel,

- Vu l'avis de la Commission des finances et des affaires économiques réunie le 12 mai 2021 qui a donné un avis favorable au gel de l'indexation mais pas à la diminution de la redevance annuelle,

- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à main levée dont le résultat était de 21 voix pour et 6 voix contre,

décide à la majorité absolue :

1) D'accorder au Golf International Soufflenheim Baden-Baden SA le gel de l'indexation de la redevance annuelle à compter de l'année 2022 et pour la durée du mandat en cours,

2) D'autoriser le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire, au nom de la Commune.



N° 033/2022 ◆ Location d'un bureau de la Maison Thécla à Mme SANDER Anne.

Le Conseil Municipal,

- Vu la demande de Mme SANDER Anne par mail en date du 22 mars 2022 pour l'occupation du bureau n° 6 situé au 1^{er} étage de la Maison Thécla dans le cadre de sa candidature aux élections législatives,

- Considérant que ce bureau est vacant suite à la résiliation du bail de location par M. REISS Frédéric, Député du Bas-Rhin,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à main levée unanime,

décide :

1) De louer le bureau n° 6 du 1^{er} étage de la Maison Thécla sise 35, Grand'Rue à Soufflenheim à Mme SANDER Anne demeurant 4 rue Hans Arp à 67610 LA WANTZENAU, dans le cadre de sa candidature aux élections législatives du 1^{er} avril 2022 au 25 juin 2022 inclus,

- 2) De fixer le prix de location à 110,00 €uros par mois charges comprises,
- 3) D'autoriser le Maire à signer le bail de location avec M. ROUX Olivier demeurant 9 rue de la Paix à 67250 SURBOURG, qui est le mandataire financier de Mme SANDER, ainsi que toutes pièces en rapport avec cette affaire, au nom de la Commune,
- 4) D'imputer la recette à l'article 752 du Budget Principal de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 034/2022 ◆ Gratuité des droits de place des manèges et stands du messti 2022.

Le Conseil Municipal,

- Considérant la situation financière des forains suite à la crise sanitaire du covid-19,
 - Après avoir entendu les explications du Maire qui souhaite redynamiser cet événement,
 - Après discussion, délibération et vote à main levée dont le résultat était de 20 voix pour et 6 voix contre (Mme EGGERMANN Nathalie, Adjointe au Maire, n'a pas participé au vote car elle avait quitté la salle ponctuellement),
- décide à la majorité absolue :

- 1) D'accorder exceptionnellement aux forains la gratuité des droits de place pour leurs stands et manèges pour le messti qui aura lieu du 14 au 18 mai 2022 à Soufflenheim.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 035/2022 ◆ Divers.

Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la dernière séance, les marchés suivants ont été passés selon la procédure adaptée :

Date du marché	Entreprise retenue	Objet du marché	Montant du marché en € TTC
07/02/2022	BERNHARD HORTICOLES - Ingwiller	Fleurissement estival 2022 - bacs et massifs	15 798,20 €
17/02/2022	KISTLER Julien - Kilstett	Remplacement arbres et arbustes défectueux	15 018,37 €

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

La séance est close à 19h50.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 comporte les délibérations n° 030/2022 à 035/2022 :

- N° 030/2022 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2022.
- N° 031/2022 ◆ Débat d'orientation budgétaire - Budgets Primitifs 2022.
- N° 032/2022 ◆ Demande de gel de l'indexation de la redevance annuelle du golf.
- N° 033/2022 ◆ Location d'un bureau de la Maison Thécla à Mme SANDER Anne.
- N° 034/2022 ◆ Gratuité des droits de place des manèges et stands du messti 2022.
- N° 035/2022 ◆ Divers.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆